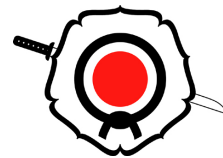




Judo Club St Justois
DOSSIER D'INSCRIPTION
SAISON 2011 - 2012



NOM & Prénom du Judoka :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Pour les mineurs, nom et prénom du responsable légal :

ADRESSE COMPLÈTE :

.....

N° TEL (obligatoire) : DATE D'ENTRÉE AU CLUB :

E-mail (écrire très lisiblement svp) :

Possédez-vous un passeport sportif ? OUI NON GRADE (fin de saison 2010 - 2011 - couleur de ceinture) :

Les signataires sont censés avoir pris connaissance du règlement intérieur du club.

Le responsable légal :

Le Judoka :

Dans le cadre de ses activités, le Judo Club St Justois peut prendre des photos ou réaliser des vidéos susceptibles d'être diffusées sur divers supports analogiques ou numériques. Si vous souhaitez vous opposer à ces diffusions, veuillez cocher la case ci-contre

PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION (PAS D'ADMISSION SUR LE TATAMI EN CAS DE DOSSIER INCOMPLÈT).

- une **ADRESSE E-MAIL** valide (seul mode de communication du club avec ses adhérents) ;
- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique des activités physiques et sportives, sur le passeport ou à défaut sur feuille libre ;
- **Pour tous les pratiquants, préciser obligatoirement sur papier libre l'autorisation de la pratique du Judo en compétition ;**
- inscription-licence : 1 chèque à l'ordre du JUDO CLUB ST JUSTOIS ;
- cours : 1 chèque en cas de paiement annuel ou 4 chèques en cas de paiement fractionné à l'ordre du JUDO CLUB ST JUSTOIS.

Inscription en cours d'année

- paiement de l'inscription-licence,
- paiement des cours de la date d'inscription à la fin de saison.

A COMPLÉTER PAR LE MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR PRENANT L'INSCRIPTION

Mode de paiement Cotisations	Versement annuel	Mode de paiement		Versements fractionnés		
		Chèques	Espèces	Chèques	Espèces	
<u>Inscription-licence</u>						
Ceinture de couleur	35 €			35 €		
Ceinture Noire	36 €			36 €		
<u>Cours</u>						
Baby	64 €			16 € x 4		
Enfants	116 €			29 € x 4		
Adultes	144 €			36 € x 4		
Jujitsu	144 €			36 € x 4		
MMA	144 €			36 € x 4		
Self-Défense	120 €			30 € x 4		
Taïso	96 €			24 € x 4		
Forfait 2 activités	160 €			40 € x 4		
Forfait 3 activités	180 €			45 € x 4		
<u>3^e INSCRIT et PLUS</u>						
<u>Inscription- assurance</u>						
Ceinture de couleur	35 €					
Ceinture Noire	36 €					
<u>Cours</u>						
Baby	28 €					
Enfants	48 €					
Taïso	40 €					
Adultes / Jujitsu / MMA	60 €					
Forfait 2 activités	64 €					
Forfait 3 activités	72 €					

ENVELOPPES

E-MAIL

CERTIFICAT MEDICAL sur papier libre ou sur passeport

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Judo Club St Justois - Mairie - 60130 St Just en Chaussée, 03.44.51.68.98, judo.stjust@gmail.com

COTISATIONS SAISON 2011-2012

DEUX COTISATIONS SONT DEMANDÉES

1 - L'inscription – licence :

Payable à l'ordre du JUDO CLUB ST JUSTOIS dès l'inscription, d'un montant de :

35 € pour les ceintures de couleur

Chèque présenté à

36 € pour les ceintures noires

l'encaissement dès l'inscription

2 - Les cours :

Les cours se payent à l'année dès l'inscription avec deux possibilités de paiement :

1^{ère} possibilité : paiement du tarif annuel à l'inscription en 1 seul versement soit

64 € : BABY JUDO

116 € : ENFANTS

Chèque présenté à

144 € : ADULTES / JUJITSU / MMA

l'encaissement dès

120 € : SELF-DEFENSE

l'inscription

96 € : TAÏSO

160 € : FORFAIT 2 ACTIVITES

180 € : FORFAIT 3 ACTIVITES

2^{ème} possibilité : paiement du tarif annuel à l'inscription en 4 chèques datés du jour de l'inscription

Tout chèque mis en banque aux dates fixées (jour de l'inscription – décembre 2010 – mars 2011 – juin 2011) ne pourra être remboursé.

DATES DE MISES EN BANQUE DES 4 CHEQUES REMIS A L'INSCRIPTION				
	1^{er} chèque	2^{ème} chèque	3^{ème} chèque	4^{ème} chèque
	à l'inscription	Décembre 2011	Mars 2012	Juin 2012
BABY JUDO	16 €	16 €	16 €	16 €
ENFANTS	29 €	29 €	29 €	29 €
ADULTES / JUJITSU / MMA	36 €	36 €	36 €	36 €
SELF-DEFENSE	30 €	30 €	30 €	30 €
TAÏSO	24 €	24 €	24 €	24 €
2 ACTIVITES	40 €	40 €	40 €	40 €
3 ACTIVITES	45 €	45 €	45 €	45 €

Cas particuliers :

a) Familles inscrivant plusieurs enfants : en cas de problèmes justifiés, fractionnement différent du règlement (voir un membre du comité directeur).

b) 3^{ème} adhérent et suivant (**enfant mineur et non salarié**) d'une même famille :

- règlement de l'inscription-licence :

35 € ceinture de couleur

36 € ceinture noire

- règlement d'une inscription annuelle des cours :

28 € BABY JUDO

48 € ENFANTS

40 € TAÏSO

60 € ADULTES / JUJITSU / MMA

64 € FORFAIT 2 ACTIVITES

72 € FORFAIT 3 ACTIVITES

Pour contacter le Judo Club St Justois :

- Tél. : 03.44.51.68.98 (de 19h à 21h)
- Mél : judo.stjust@gmail.com
- Web : <http://www.judostjust.com>
- Facebook : groupe Judo Club St Justois

**JUDO CLUB ST JUSTOIS
SAISON 2011-2012**

Pour les nouveaux adhérents, 1 séance d'essai gratuite, sans engagement financier, sont proposées à toute personne désirant découvrir le Judo (dès 4 ans), le Jujitsu (à partir de 14 ans) ou le Taïso (à partir de 15 ans).

Reprise des cours : Mercredi 7 Septembre 2011 à partir de 15h00 au Dojo.

COURS	ANNEE DE NAISSANCE	DATE DE REPRISE	HORAIRES DES COURS
BABY JUDO	Nés en 2005 – 2006 – 2007	Mercredi 7 septembre	Mercredi 15h30 à 16h30 Vendredi 17h30 à 18h30
COURS ENFANTS 1	Nés en 2002 – 2003 – 2004	Mercredi 7 septembre	Mercredi 16h30 à 17h30 Vendredi 18h30 à 19h30
COURS ENFANTS 2	Nés en 1998 – 1999 – 2000 – 2001	Mercredi 7 septembre	Mercredi 17h30 à 18h30 Vendredi 19h30 à 20h30
COURS ADULTES JUDO	Nés en 1997 et avant	Mercredi 7 septembre	Mercredi 18h30 à 20h Vendredi 20h30 à 22h
JUJITSU	A partir de 14 ans	Mercredi 7 septembre	Mercredi 20h à 21h30 Vendredi 20h30 à 22h
MMA	A partir de 18 ans	Mardi 13 septembre	Mardi 21h à 22h30
SELF-DEFENSE	A partir de 15 ans	Vendredi 9 septembre	Vendredi 19h00 à 20h30
TAÏSO	A partir de 14 ans	Samedi 10 septembre	Samedi 9h30 à 10h45 Mardi 19h30 à 20h45
COURS COMPETITEURS	Être au moins minime, ceinture verte et sélectionné par le professeur	Définie après la reprise des autres cours	Samedi 16h30 à 18h
KATA / TECHNIQUE	Elèves préparant les grades	Consulter les affichages	Mardi 20h45 à 22h

PÉRIODES DE FERMETURE DU CLUB SAISON 2011-2012

Le club est fermé pendant les périodes de vacances scolaires.

Toutefois, consultez régulièrement les affichages dans le dojo (panneau d'affichage du club et vestiaires)

et le site internet du club : <http://www.judostjust.com>

STAGES SAISON 2011-2012

Des stages seront organisés au dojo sous réserve d'un effectif suffisant.

Les renseignements seront donnés avant chaque période de stage.

Judo Club St Justois

REGLEMENT INTERIEUR

HORAIRES

L'assurance ne couvrant que les accidents dus à la pratique de nos activités (Judo, Jujitsu, Taïso), les pratiquants ne doivent arriver au dojo que 10 minutes maximum avant les cours.

Un pratiquant arrivant en retard à son cours ne sera pas admis sur le tatami, surtout s'il y a répétition du retard.

Respecter l'horaire, c'est respecter le travail d'autrui.

TENUE DES JUDOKAS - RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE JUDOGI

Les judogis de couleur ou à bandes de couleur sont interdits.
Les ceintures piquées sont interdites pour les enfants de moins de 10 ans.

Tous les judokas doivent utiliser les vestiaires : **ne pas arriver au dojo ou en partir en judogi.**

Montres, bijoux et objets de valeur : le club ne pourra être tenu pour responsable des pertes ou vols qui pourraient survenir.

La propreté corporelle est indispensable : tout judoka, dont les pieds notamment ne seraient pas propres, pourrait se voir interdire l'accès au tatami.

Les judokas auront les ongles coupés court et ne porteront aucun objet métallique ou objet pouvant entraîner des blessures.

Les judokas ayant des poux ne seront pas acceptés sur le tatami mais pourront assister au cours en qualité de spectateurs.

Les judokas souffrant de verrues plantaires devront le signaler au professeur et porter une chaussette blanche pour pratiquer.

Les féminines auront :

- sous la veste un maillot de corps blanc, long, à manches courtes, maintenu dans le pantalon du judogi ;
- un soutien-gorge sans armature métallique ;
- ni maquillage, ni bague, ni bijou ;
- les cheveux longs noués à l'aide d'un élastique.

Les judokas ne pourront quitter le tatami qu'avec l'autorisation du professeur.

Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur les abords du tatami sans l'autorisation préalable du professeur.

TAÏSO

Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur les abords du tatami sans l'autorisation préalable du professeur.

Par mesure de sécurité, les portes des vestiaires seront fermées : possibilité de préparer une serviette et de l'eau avant le cours.

La sortie du tatami est interdite.

Tenue sportive recommandée : pantalon de judogi, jogging, short.

ACCIDENT

En cas d'accident sérieux à l'entraînement ou en compétition, faire établir une déclaration d'accident. Le premier volet de cette déclaration doit être envoyé à l'assureur dans les 5 jours qui suivent l'accident.

SANCTIONS

Le professeur et (ou) l'un des membres du comité directeur peuvent interdire l'accès du dojo ou en faire sortir un pratiquant en cas de :

- non respect d'un ou plusieurs articles du présent règlement ;
- chahut ou détérioration du matériel dans le dojo, les vestiaires, les douches ou le couloir.

Selon la gravité des faits, le Judo Club peut décider l'application de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du pratiquant, sans remboursement des cotisations versées pour la saison en cours.

Respectez le travail de vos camarades en vous imposant le silence, en respectant les horaires.